

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**Séance du 15 décembre 2025****FINANCES ET FISCALITÉ - PERTE EN CAPITAL DE LA SCIC LA CONCIERGERIE - MALI DE LIQUIDATION****Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - PERTE EN CAPITAL DE LA SCIC LA CONCIERGERIE MALI DE LIQUIDATION

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu le plan comptable général et l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du conseil d'agglomération n° C41-12-2019 du 16 décembre 2019 relative à la prise de participation au capital de la SCIC « La Conciergerie »,

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire de clôture de liquidation du 14 février 2025 qui acte la clôture définitive de la Société La Conciergerie,

La CAN a adopté par délibération du 16 décembre 2019 une prise de participation au capital de la SCIC La Conciergerie qui, regroupant au sein d'un tiers-lieux à la fois les services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales, avait pour vocation d'apporter des produits et des services sur le nord de l'agglomération. Le montant de cet apport s'élevait à 5 000 €.

Cette structure n'a pas trouvé sa clientèle et son chiffre d'affaires s'est révélé trop faible, entre 10 et 15 K€ annuel, pour assurer un équilibre de la société.

Aussi, les associés, réunis dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire en date du 14 février 2025, ont prononcé la liquidation de la Société « La Conciergerie ». Le reliquat actif du compte de liquidation d'un montant de 12 342,23 € et donc inférieur au capital social de 50 300 € ne permet pas le remboursement du montant nominal des parts sociales. La perte en capital pour la CAN est donc égale au montant total de son apport soit 5 000 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Acte la liquidation de la SCIC La Conciergerie ;
- Acte la perte en capital pour la CAN d'un montant de 5 000 € ;
- Autorise l'enregistrement de l'ensemble des écritures comptables et patrimoniales ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président